

Les infos flash N°2/2018 de la Commune de MEY



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Compte tenu d'un ordre du jour relativement court de notre dernier conseil municipal, nous avons pu aborder plus longuement les points divers. L'un d'entre eux concerne notamment le sort de la maison, 2 place de l'Eglise, sujet qui me préoccupe depuis mon début de mandat puisque, comme je vous l'ai déjà expliqué, il s'agit pour la commune d'une dette, hors budget certes, mais pour laquelle nous devons trouver une solution.

Nous pensions l'avoir trouvé en passant par une réhabilitation communale nous permettant non seulement de créer 6 logements mais également de réaménager la place de l'Eglise. Le projet et son financement ont fait l'objet d'une étude qui a démontré la faisabilité et la rentabilité de l'opération. Toutefois, il s'avère que l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet dépasse nettement les possibilités de la commune, ce qui nous a été confirmé par nos démarches bancaires.

On a quelques fois du mal à comprendre pourquoi une opération qui doit rapporter plus qu'elle ne coûte, ne puisse pas être réalisée faute de moyens, mais il faut nous y résoudre.

Nous avons donc décidé de remettre en vente cette maison, sachant que ce sera une opération à perte!

Un autre point abordé a été le dispositif dit de « participation citoyenne » qui est une démarche de participation visant à associer les habitants d'une commune ou d'un quartier à la protection de leur environnement. Il s'agit d'encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant du groupement de la gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie mais complète les autres actions susceptibles d'être menées au sein de la commune comme la surveillance des habitations pendant les vacances.

Une réunion publique sur ce sujet sera organisée en liaison avec le développement de la nouvelle stratégie de la gendarmerie d'augmentation du contact avec la population et ses représentants.

Petit rappel sur le recensement militaire (ou citoyen) :

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).

Pour plus d'informations, un nouveau site est mis à votre disposition.

Connectez-vous sur majdc.fr ; vous pourrez procéder à la mise à jour de votre dossier, vous informer, dialoguer...

**Le secrétariat de mairie sera fermé la semaine
du 5 au 10 mars**

Mey de nouveau inondée

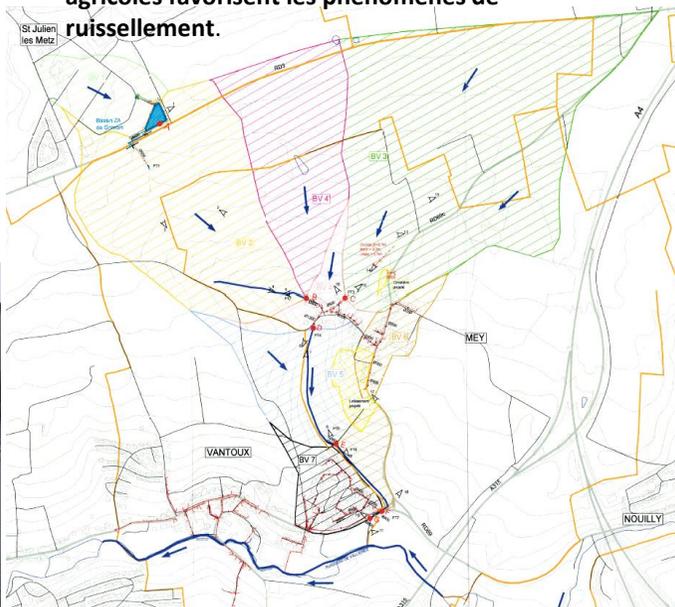
Le 18 janvier dernier, le bas du village a de nouveau connu des inondations.

Le ruisseau rue Louis Girard et le fossé rue Sans Hôte ont débordé en raison des fortes pluies.



Les causes de ces inondations :

L'eau afflue de 3 bassins versants d'environ 150 hectares ; les sols imperméables, les pratiques agricoles favorisent les phénomènes de ruissellement.



Une réunion a été organisée avec les services de Metz Métropole le 21 février 2018.

Il faut savoir que depuis le 1^{er} janvier, Metz Métropole a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations), qui était auparavant détenue par l'état.

Metz Métropole a annoncé qu'une nouvelle étude va être demandée sur l'ensemble du bassin versant de la commune et ce à l'issue du vote du budget de Metz Métropole, qui aura lieu en avril.

Seront associés à cette étude :

- La Commune,
- La Police de l'Eau,
- Les riverains,
- L'Agence de l'Eau,
- La Chambre d'Agriculture,
- Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement),
- Les exploitants des parcelles.

Votre info flash dans votre boîte mail

Si vous souhaitez recevoir votre info flash dans votre boîte mail, vous pouvez envoyer un mail sur commune.mey@wanadoo.fr en indiquant votre nom et votre adresse et en objet info flash et nous vous l'enverrons.